



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Madame le Maire,

Mesdames et messieurs les élus,

Madame la représentante en Ariège de l'Association des Fromagers Pyrénéens (Afap)
(Florence Daviaud),

Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises,

Mesdames et messieurs,

La délivrance d'une Indication Géographique Protégée « Tomme des Pyrénées » pour les fromages au lait cru ou thermalisé de vache ou de brebis, depuis le 26 mai 2020, représente une vraie garantie pour le consommateur et la reconnaissance du travail de toutes une filière de fromagers fermiers et fabricants artisanaux au cœur des Pyrénées.

Je sais que depuis 20 ans c'était une volonté forte pour les artisans et les producteurs fermiers d'obtenir ce label IGP, conforme aux fromages qui sont produits sur le massif des Pyrénées et notamment en Ariège, qui soit conforme au savoir-faire déployé par chacun d'entre vous et qui ressemble à leur terroir : des fromages de qualité, à la croûte naturelle orangée associé à plus ou moins de jaune ou de gris, à la pâte blanche ou jaune. Parmi les critères, je soulignerai notamment l'introduction de critères obligatoires quant aux pratiques paysannes : le pâturage obligatoire qui fait la richesse de nos montagnes, l'origine de l'alimentation donnée aux animaux...

La protection d'une dénomination repose sur des dispositions réglementaires propres aux appellations d'origine et aux indications géographiques que l'on retrouve à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Cette labellisation délivrée par l'Institut national de l'origine et de la qualité, (Inao) est un établissement public à caractère administratif français placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture.

Soyez assurés qu'au niveau départemental, la DDCSPP via :

- via son service CCRF (*Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes*) en charge du contrôle des règles générales relatives à la tromperie, la lutte contre les fraudes, la concurrence déloyale et le parasitisme (lequel consiste à profiter de la notoriété ou de la réputation attachée aux AOP ou IGP sans se soumettre aux mêmes règles et contraintes) ;

- et via son service SSA (*service de sécurité sanitaire des aliments*) qui assure notamment le contrôle de la production hygiénique de ces fromages et la supervision de leur qualité microbiologique ;

Seront à vos côtés pour vous accompagner dans votre démarche de qualité.

L'alimentation, l'agriculture sont créatrices de paysage, de service, de richesse et d'emploi pour valoriser le territoire de l'Ariège.

Je suis persuadée que la délivrance de cette IGP favorisera les débouchés commerciaux et sera un levier pour pérenniser la production et les exploitations agricoles. Je souhaite également qu'il contribue à la reconnaissance de l'ensemble des producteurs de l'Ariège.

Je vous remercie.